

Procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2024

Le vendredi 12 juillet 2024 à 19h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 8 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de DENNY Eric.

Secrétaire de la séance : TONEGUTTI Reine

Présents : DENNY Eric, GUERIN Stéphane, HEMERY Christelle, HEIDINGER Hervé, TONEGUTTI Reine, KELLE Michaël, FONTINHA Daniel

Absents excusés : MAIRE Christophe, VALLET Grégoire, VENNEMANN Pascal, GRAFF Aurélie représentée par DENNY Eric, GUIOT Marie-Pierre représentée par HEIDINGER Hervé, LIGER Nicolas représenté par HEMERY Christelle

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la précédente réunion du Conseil Municipal
- Demande de subvention à la CCSMS pour l'acquisition d'un tracteur et ses accessoires
- Demandes de subventions pour l'aménagement du stade, du city stade et de l'aire de jeux
- Divers

Délibérations du conseil

2024_DE_20 Objet : Demande de fonds de concours à la CCSMS pour l'achat d'un tracteur et ses accessoires

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021, une convention avait été signée avec une entreprise locale pour assurer le déneigement des voies communales. Cependant, celle-ci a fait connaître en novembre 2023 sa volonté de rompre le contrat, et malgré ses recherches, le conseil municipal n'a trouvé aucun prestataire pour assurer cette mission.

Par ailleurs, depuis janvier 2023, la commune ne dispose plus que d'un seul ouvrier communal à temps plein au lieu de 2 et le matériel mis à sa disposition n'est plus suffisant.

Afin de remédier à ces problématiques, il a donc été décidé de faire l'acquisition du matériel nécessaire à l'entretien (tonte, élagage, etc...) et au déneigement de la commune.

Après avoir analysé les différents devis, l'offre la plus intéressante s'avère être celle de la société MASSON d'Avricourt 54 pour un coût total (tracteur et accessoires) de 41 700 € HT soit 50 040 € TTC.

Pour permettre son financement, Monsieur le Maire propose de transmettre une demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud. Pour rappel, la commune dispose d'une enveloppe de 19 080 € valable pour la durée du mandat et utilisable en 2 fois maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise** le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la CCSMS pour un montant de 19 080 €.
- **Autorise** le Maire à signer la convention financière avec la CCSMS, ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2024_DE_21 Objet : Demandes de subventions pour l'aménagement du stade, du city stade et de l'aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les projecteurs du stade de foot sont vétustes et très énergivores. Le Président du club l'a également alerté récemment sur le fait que certains d'entre eux ne fonctionnent plus du tout, ce qui pose problème pour les entraînements. Il est donc urgent de remplacer les 12 luminaires existants.

Dans le même temps, il est proposé d'ajouter 2 luminaires au city-stade et de finaliser l'aire de jeux par la pose d'un kiosque et d'une clôture.

Après avoir réalisé plusieurs demandes de devis, le projet s'élèverait à :

- Kiosque : 10 919,71 € HT
- Clôture de l'aire de jeux : 9 355,47 € HT
- Éclairage du stade et du city stade : 17 093 € HT

Soit au total : 37 367,18 € HT soit 43 906,27 € TTC

Pour permettre le financement de cette somme, Monsieur le Maire propose de demander les subventions suivantes :

- État au titre de la DETR : 7 473,64 € soit 20 % du montant HT des travaux
- Département de la Moselle au titre du programme Ambition Moselle : 22 420,90 € soit 60 % du montant HT des travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De solliciter** des subventions auprès du Département de la Moselle et de l'État telles que mentionnées ci-dessus.
- **De charger** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches en ce sens.

Délibération : adoptée à l'unanimité

DIVERS

✓ **Demande de subvention de l'École Intercommunale de Musique du Sanon (EIMS) :**

Monsieur le Maire indique que l'EIMS a transmis à la commune une demande de subvention. Le conseil municipal accepte de verser la somme de 150 € comme chaque année.

✓ **Projet agrivoltaïque de la société VENT D'EST :**

M. SAGARD de la société VENT D'EST a contacté le Maire afin de lui soumettre un projet agrivoltaïque porté par un agriculteur de Réchicourt, qui s'étendrait sur les bans communaux d'Avricourt (20 ha) et de Réchicourt (10 ha).

Une présentation du projet est prévue au prochain conseil municipal (septembre 2024) mais les membres présents s'accordent pour convenir que ce dernier ne doit pas être accepté s'il entrave les éventuels futurs projets d'agriculteurs de la commune.

✓ **Appartement 129B, place de l'Église :**

Monsieur le Maire informe le conseil que les locataires du logement situé au-dessus du cabinet médical ont déménagé le 21 juin dernier, sans préavis, sans état des lieux de sortie et sans laisser d'adresse.

Les clés ont été restituées dans la boîte aux lettres de la mairie.

Un constat d'huissier est prévu prochainement afin de réaliser l'état de lieux et la procédure entamée avec Maître HUSSER pour récupérer les loyers impayés est toujours en cours.

✓ **Démission de l'ouvrier communal recruté pour la période estivale :**

L'ouvrier communal recruté en accroissement temporaire d'activité pour la période du 15/05/2024 au 15/09/2024 a souhaité démissionner.

Pour pallier à l'absence pour congés d'Antonio, il a été décidé de recruter un autre contractuel du 15/07/2024 au 30/08/2024.

✓ **Feu d'artifice le 13 juillet 2024 :**

L'ES Avricourt-Moussey organise la soirée du 13 juillet prochain, en collaboration avec les mairies d'Avricourt 57 et 54 qui financent le feu d'artifice.

RDV est prévu au stade à partir de 18h00.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est très important que les membres du conseil participent au maximum aux manifestations pour soutenir les associations locales.

✓ **Cabinet médical :**

Les médecins ont intégré le nouveau cabinet médical fin juin et sont satisfaits des locaux. Un problème doit cependant être solutionné car il fait extrêmement chaud dans la salle de consultation et les patients en souffrent. Il est donc prévu d'effectuer des demandes de devis pour faire installer la climatisation.

La recherche d'un 3^{ème} médecin commencera en janvier 2025.

Christelle HEMERY et Stéphane GUERIN font part de problèmes de stationnement et de circulation auxquels il faudra remédier (Rue à sens unique par exemple).

✓ **Fermeture estivale de la mairie :**

La mairie sera fermée pour congés du 29 juillet au 16 août inclus.

✓ **Tour de table :**

Stéphane GUERIN annonce qu'il sera prochainement nommé chef de centre de l'unité opérationnelle des sapeurs-pompiers d'Avricourt.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée par Monsieur le Maire à 20h30.

DENNY Eric
Président de séance



TONEGUTTI Reine
Secrétaire de séance

